

**AVIS D'IMPÔT 2016**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M PERES MARC

25 RUE LA FONTAINE  
32160 PLAISANCE**Vos références**

Numéro fiscal : 13 52 153 340 328 C  
 Référence de l'avis : 16 32 4100481 31  
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 32 3244269 76  
 RUM\* : FR46ZZZ005002M332324426976  
 Numéro de propriétaire : 319 P00190 F

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROPRIETAIRE 0351 MBB9NC  
 M PERES MARC DANIEL

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 09/09/2016  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

\* Référence Unique de Mandat

**Votre situation****MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 224,00 €****Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 1 024,00 €

Acomptes mensuels versés 800,00 €

32027

Compte à débiter :  
 FR76 1313 5000 8004 3713 5552 044  
 MR PERES MME GYGI  
 CE MID PYRENEES TOULOUSE

Prochaines échéances 2016 :  
 Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
 paiement fixée au 17/10/2016

15 SEPTEMBRE	2016	100,00 €
17 OCTOBRE	2016	100,00 €
15 NOVEMBRE	2016	24,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2017**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER	2017	102,00 €	15 JUIN	2017	102,00 €
15 FEVRIER	2017	102,00 €	17 JUILLET	2017	102,00 €
15 MARS	2017	102,00 €	16 AOUT	2017	102,00 €
18 AVRIL	2017	102,00 €	15 SEPTEMBRE	2017	102,00 €
15 MAI	2017	102,00 €	16 OCTOBRE	2017	102,00 €

## Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011\* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr  
- Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
• sur le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE PLAISANCE-AIGNAN  
2 RUE DE L'ADOUR - 32160 PLAISANCE  
Tél : 05 62 69 14 20 Courriel : t032027@dgfip.finances.gouv.fr  
• sur le montant de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. PLAISANCE  
4 PCE DE LA HALLE BP 56 - 32300 MIRANDE  
Tél : 05 62 66 50 40 Courriel : sip-sie.mirande@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

### TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 32 GERS

Commune : 319 A PLAISANCE

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2015	22,55 %	%	14,32 %	32,86 %	%	11,45 %	%	
	Taux 2016	22,55 %	%	14,32 %	33,85 %	%	11,55 %	%	
	Adresse	5695 LESTIENNE							
	Base	1155		1155	1155		1155		
	Cotisation	260		165	391		133		949
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations 2015	258		164	376		131			
2016	260		165	391		133			
Variation en % ④	+0,78 %	%	+0,61 %	+3,99 %	%	+1,53 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2015	100,65 %	%	52,63 %	109,30 %	%	19,70 %	%	
	Taux 2016	100,65 %	%	52,63 %	109,30 %	%	19,50 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	22		22			28		
	Cotisations 2015	22		12			5		
2016	22		12			5		39	
Variation en % ④	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 6 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			36
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « état » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1024</b>